

ARRETE DU MAIRE N° 2024-3.5-310

Objet : Occupation du domaine public et réglementation de la circulation avenue Pierre Bérégovoy, rue Docteur Masson et rue Jules Cazeneuve et du stationnement rue Docteur Masson entre le 15 juillet et le 15 août 2024

Le Maire de Tullins,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.417-10 du Code de la Route,

Vu l'article L.113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu la demande du 16 juin 2024 de l'entreprise SERPOLLET DAUPHINE, domiciliée 10-12 rue Jean-Pierre Timbaud à Fontaine (38600),

Considérant que pour lui permettre de réaliser l'enfouissement de réseaux Enedis, Orange et de l'éclairage public avenue Pierre Bérégovoy, d'assurer la sécurité de ses employés et celle des usagers de la voie, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : La circulation sera temporairement réglementée avenue Pierre Bérégovoy, entre le 15 juillet et le 15 août 2024 ; la circulation de tous véhicules s'effectuera par voie unique à sens alterné sur la voie communale au droit du chantier. L'alternat sera assuré par feux tricolores ou par panneaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

La circulation sera interdite à tous véhicules rue Docteur Mason et rue Jules Cazeneuve, entre le 15 juillet et le 15 août 2024. Des déviations seront mises en place par l'entreprise.

Article 2 : Le stationnement sur les emplacements en face des 7, 9, 11 et 13 rue Docteur Masson sera interdit et réservé pour les besoins de SERPOLLET DAUPHINE entre le 15 juillet et le 15 août 2024.

Article 3 : La signalisation de chantier et de déviation sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à l'entreprise. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Tullins, à Monsieur le Chef du Centre de secours, aux Services techniques de la Commune et à la Police municipale qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 2 juillet 2024

Le Maire



Gérald CANTOURNET